

BAREME LOCATION POUR UN LOGEMENT VIDE OU MEUBLE (décret du 01/08/2014)

A REGLER LE JOUR DE LA SIGNATURE DU BAIL	PART BAILLEUR	PART LOCATAIRE
Frais de visites, constitution de dossiers et rédaction de bail en <u>gestion locative</u> :		
si le bien est situé en zone "très tendue" :	12€ TTC par mètre carré de surface habitable	12,10€ TTC par mètre carré de surface habitable
si le bien est situé en zone "tendue" :		10,09€ TTC par mètre carré de surface habitable
si le bien est situé hors "zone tendue" :		8,07€ TTC par mètre carré de surface habitable
Frais de commercialisation :	3€ TTC par mètre carré de surface habitable	NEANT
Forfait location simple :	1 mois de loyer charges comprises	VOIR CI-DESSUS
Le dépôt de garantie (qui sera encaissé)		
pour un logement vide :		un mois de loyer hors charges
pour un logement meublé :		deux mois de loyer hors charges
Le premier versement de loyer charges		calculé au prorata à compter de la prise d'effet du bail
A REGLER LE JOUR DE L'ETAT DES LIEUX	PART BAILLEUR	PART LOCATAIRE
Frais d'état des lieux :	3€ TTC par mètre carré de surface habitable	3,03€ TTC par mètre carré de surface habitable
POUR LES PARKINGS/BOX		
A REGLER LE JOUR DE L'ETAT DES LIEUX	Pour le BAILLEUR :	Pour le PRENEUR:
Honoraires d'agence TTC :	1 mois de loyer charges comprises	1 mois de loyer charges comprises
POUR DES LOCAUX COMMERCIAUX OU BUREAUX		
A REGLER LE JOUR DE LA SIGNATURE DU BAIL	Pour le BAILLEUR :	Pour le PRENEUR:
Honoraires de location :	NEANT	10% HT de la première période triennale+ TVA de 20% avec un minimum de 5.000€ HT + TVA de 20%
Frais de rédaction de bail et constitution du dossier :		1.500€ HT + TVA de 20%
Le montant du dépôt de garantie (qui sera encaissé)		2 termes de loyer (locaux commerciaux et bureaux)
Le premier loyer charges comprises payable d'avance		calculé au prorata à compter de la prise d'effet du bail
A REGLER LE JOUR DE L'ETAT DES LIEUX	Pour le BAILLEUR :	Pour le PRENEUR:
Frais d'état des lieux :		
Si état des lieux réalisé par huissier	charge bailleur: tarification huissier pour moitié	charge preneur: tarification huissier pour moitié

LE CAS ECHEANT :

Frais de modification de bail d'habitation ultérieure à sa signature : **180 € TTC** à la charge du demandeur.

Le montant des charges appelé est une provision faisant l'objet d'une régularisation annuelle.

NB: aucune somme ne pourra être perçue au titre de la réservation d'une location